

Claude Le Caumneur fils le gendre et naturel de Robert de  
francis Le Gros son pere et le quatrieme enfant de la  
famille de la croix de l'ordre de chevaliers du temple de Bayle.  
Le silence tenu par le soussignement pere et pere et marraine ont esti  
Claude Le Gros noble et templier et Marie Le Caumneur que trace que represent  
present au son temps d'ecole ne savoir signe de ce interroable f. en velle

DU trente-septième jour du mois de Mai  
mil huit cent trente-six à minuit heures du soir

N° 37

ACTE de Décès de Claude le Cosmeijer  
né à plombzey département  
des côtes d'Armor âgé de vingt-cinq ans

De matin ou profession de cultivateur domicilié de plombzey  
en soir.

On déclara dans décédé le jeudi 10 mai à vingt heures  
ce blanc, si le défunt est garçon ou  
fille, marié ou veuf  
ou divorcé ; rappo-  
ler autant que pos-  
sible les noms et  
prénoms des père et  
mère du décédé, et  
ceux de l'autre é-  
poux.

Margueritte Proges

La déclaration du décès sus-mentionné a été faite par quillau  
le Coch demeurant à plombzey âgé de quarante trois ans  
profession de cultivateur qui a dit être veuve  
du défunt.

Et par Pierre Jean le Brigand demeurant à plombzey âgé de trente sept ans  
profession de cultivateur qui a dit être veuve  
du défunt.

Lecture donnée de ce que dessus, les comparans et témoin  
ont déclaré ne faire signe à D. le interrogé

Constaté suivant la loi, "par moi Henri Marie Allou  
Notaire" Officier de l'Etat civil soussigné

Allou  
Notaire

MAIRIE de Ploubazlec

ARRONDISSEMENT COMMUNAL de Lannion

N.<sup>o</sup> 3

Du Dix-neufième jour du mois de Janvier an 1814.

mil huit cent quatorze heures et demie du matin

**ACTE de Mariage de Claude le quenec'h.**

âgé de Trente-cinq ans, né à Ploubazlec, département des Côtes-du-Nord, le quatorze du mois d'août mil cinq cent soixante-dix-huit profession de cultivateur demeurant à Ploubazlec, département des Côtes-du-Nord fils légitime de Joseph le quenec'h, et de sa femme Françoise le Gars.

et de Marguerite Rojans âgée de vingt-deux ans, née à Ploubazlec, département des Côtes-du-Nord le vingt-neuvième du mois de juillet l'an mil sept cent quatre-vingt-neuf profession de cultivateuse demeurant à Ploubazlec, département des Côtes-du-Nord fille légitime de François Rojans et de sa femme Catherine le joste.

Les publications ordonnées par l'article 73 de la loi ont été faites à Ploubazlec le dimanche vingt et seize germinal présent an: Huit, sans opposition.

Remise a été faite à l'Officier de l'état civil:

1<sup>o</sup> Des actes constatant la naissance des futurs époux:

2<sup>o</sup>

Celaud le quenec'h et Marguerite Rojans, futurs époux, et François Rojans père de la future épouse, s'engagent à déclarer l'insécurité au mariage devant jugé.

Lecture a été donnée aux parties contractantes, par l'Officier de l'état civil, des pièces ci-dessus mentionnées et du Chapitre VI du titre V. du



217

Code civil, contenant l'énumération des droits et des devoirs respectifs des époux.

Les contractans ont déclaré se prendre, Savoir:

Claude le greve nee en ... pour son épouse  
Marguerite Rojers et Marguerite Rojers  
Claude le greve nee en ... pour son époux

En présence de Joseph le greve nee en ...  
âgé de soixante-trois ans, profession de cultivateur  
demeurant à Ploubazlec - - - département des Côtes du Nord  
qui a déclaré être pere du Contractant

De Claude le greve  
âgé de trente-huit ans, profession de cultivateur  
demeurant à Ploubazlec - - - département des Côtes du Nord  
qui a déclaré être oncle Germain maternel du Contractant

De François Rojers  
âgé de soixante-cinq ans, profession de cultivateur  
demeurant à Ploubazlec - - - département des Côtes du Nord  
qui a déclaré être pere de la Contractante

Et de Jeanne le vignot  
âgé de trente-neuf ans, profession de menuisier  
demeurant à Ploubazlec - - - département des Côtes du Nord  
qui a déclaré être ami des Contractants

Après quoi, moi Louis Grall, maire exerçant les fonctions d'Officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdits époux sont unis en Mariage. Et tout, après lecture donnée du présent à haute voix, signé avec moi. Hypothé Claude le greve, et ses partis  
Contractants qui ont déclaré ne pas avoir d'objection de ce interpellé

J. M. F. VOPART

LECOMTE

G. D. M.  
ministre

(1) Marguerite Sopars fille legitime de François Sopars et de Catherine  
la Sutte son épouse d'ela & frere de M. Lessot en cette paroisse  
aie le droit et un marras mil foyt fait quatrevingt ans este le  
jour Milles jours Solemnellement baptisée par le souignent  
recteur parain et marraine out esto Charles le Sutte ou le  
mataudre et marguerite Sopars tante mataudre qui avoit le  
pose present out déclaré au clerc des lieux de ceinture yellés  
ne mot en nature approuvé

Jacques Tullier de la Flonleyne

Du ~~vingt~~<sup>deux</sup> jour du mois d'août mil huit  
cent trente-deux, à une heure de l'après-midi

N° 39

ACTE DE DÉCÈS de Madame Cognet,  
née à Plombières, département  
des Vosges, âgée de cinquante-trois  
ans, profession de cultivateur,  
domicilié à Plombières,  
décédé le 21 juillet 1832 à Plombières heures  
dix-sept à l'âge de cinquante-trois ans,  
et l'autorité de justice de M. Léonard  
l'ordre des funérailles

\* Du matin ou  
du soir.  
On énoncera dans  
ce blanc, si le dé-  
funct est garçon ou  
fille, marié ou veuf  
ou divorcé; rappel-  
ler, autant que pos-  
sible, les noms et  
prénoms des père et  
mère du décédé, et  
ceux de l'autre épouse.

La déclaration du décès sus-mentionné a été faite par André  
Le Cognet,  
demeurant à Plombières âgé de cinquante-trois ans,  
profession de cultivateur,  
qui a dit être époux  
du défunct.

Et par Joseph Nicolas,  
demeurant à Plombières âgé de cinquante-trois ans,  
profession de cultivateur,  
qui a dit être frère  
du défunct.

Lecture donnée de ce qui dessus, les comparans et témoins  
ont déclaré Joseph Nicolas accepté le décret  
du 22 octobre 1811 à l'avis suivant, de ce  
dicto-juré: joseph Nicolas.

Constaté suivant la loi, par moi Honoré Marie Allaire,  
Maire, et Officier de l'Etat civil son signant.

Allaire  
Maire